Avec le soutien de :

TABLES RONDES ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Jeudi 15 mai 2025

14h30-17h30

14H30-14H35

MOT D'INTRODUCTION

Avec le soutien de :

Martin AJDARI, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)

14H35-14H45

PRÉSENTATION DES MISSIONS DE L'ARCOM EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Avec le soutien de :

Laurence PÉCAUT-RIVOLIER, membre du collège de l'Arcom et présidente du groupe de travail « Protection des publics et diversité de la société française »

Arcom
Le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique

LA MISSION DE L'ARCOM EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

15 mai 2025 – Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité numérique

SOMMAIRE

/01 LES CONTENUS AUDIOVISUELS

Une mission historique du régulateur continuellement enrichie

/02 LES SERVICES DE COMMUNICATION AU PUBLIC EN LIGNE

Des obligations anciennes mais une compétence nouvelle de l'Arcom

/03 LES LIVRES NUMÉRIQUES

Un nouveau secteur d'activité soumis aux contrôles de l'Arcom à partir du 28 juin 2025

01

LES CONTENUS AUDIOVISUELS

Une mission historique du régulateur continuellement enrichie

Des obligations initiées par la loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 est venue modifier la loi du 30 septembre 1986 en posant une série d'obligations :

- Obligation pour les chaînes du service public de rendre accessibles l'ensemble de leurs programmes ;
- Obligation pour les chaînes privées dont l'audience dépasse 2,5% de l'audience totale des services de télévision de rendre accessibles l'ensemble de leurs programmes ;
- Obligation pour les autres chaînes privées de voir figurer dans les conventions conclues avec le régulateur les proportions de programmes rendues accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes ;
- Consultation annuelle du CNCPH par le collège de l'Arcom sur les obligations en matière de sous-titrage et d'interprétation en LSF.

Un enrichissement continu du champ de la régulation

Loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision	**Ordonnance du 21 décembre 2020** portant transposition de la nouvelle directive SMA du 14 novembre 2018	**Loi du 9 mars 2023** portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne ***(entrée en vigueur le 28 juin 2025)***
Obligations relatives à l'**accessibilité des programmes aux personnes aveugles et malvoyantes** pour les chaînes publiques et les chaînes privées dont l'audience >2,5% de l'audience totale des services de télévision.	- Compétence de l'Arcom sur la **qualité de l'accessibilité** - Obligation de **reprise en TVR** des dispositifs d'accessibilité - Obligations d'accessibilité pour certains **SMAD conventionnés**	- Obligation de **reprise par les distributeurs** des éléments d'accessibilité - **Accessibilité des interfaces** donnant accès à des services de médias audiovisuels - Production de **guides électroniques** informant de l'accessibilité des programmes proposés

L'étude sur la qualité des dispositifs d'accessibilité

- L'Arcom a également publié en février 2025 une étude portant sur la qualité des dispositifs d'accessibilité (sous-titrage SME, interprétation en LSF et audiodescription) d'émissions diffusées à l'automne 2024. Elle a notamment relevé :
- Une bonne qualité du sous-titrage des programmes diffusés en différé, mais des défauts plus fréquents et entravants pour les programmes diffusés en direct ;
- Des défauts de qualité de l'interprétation et une mise en image de la langue des signes française (LSF) encore trop éloignée des préconisations de la Charte de qualité ;
- Une reprise quasi-systématique par les fournisseurs d'accès à Internet des dispositifs d'accessibilité disponibles dans le cadre de la diffusion des chaînes sur la TNT;
- Une absence de reprise, à quelques exceptions près, du sous-titrage des émissions diffusées en direct ou produites dans les conditions du direct.

02

LES SERVICES DE COMMUNICATION AU PUBLIC EN LIGNE

Des obligations anciennes mais une compétence nouvelle de l'Arcom

Des obligations anciennes …

Article 47 de la loi du 11 février 2005 : « *Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.* »

Ces dispositions n'ont évolué qu'à la marge en 20 ans, même si la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique a assujetti à l'obligation d'accessibilité :

- Les entreprises délégataires d'une mission de service public
- Les entreprises dont le chiffre d'affaires excède un certain seuil.

… Mais une compétence nouvelle de l'Arcom

L'ordonnance du 6 septembre 2023 crée un article 47-1 de la loi du 11 février 2005 qui donne compétence à l'Arcom pour contrôler le respect des dispositions de l'article 47 (uniquement en partie pour les entreprises assujetties au titre de leur CA)

L'Arcom a adopté en juin 2024 un plan d'action définissant les lignes directrices de son action dans le cadre de cette mission :

- Un traitement des saisines conduisant, en cas de manquement, à l'envoi des lettres simples, mais fixant un délai de 2 mois sous lequel l'assujetti doit revenir vers l'Arcom pour lui indiquer les actions prises pour se mettre en conformité.
- La réalisation de contrôles programmés, portant sur les services d'une grande diversité d'acteurs, afin d'alimenter le rapport de la France à la Commission européenne et d'obtenir une photographie du respect des obligations à un instant T.

Le traitement des signalements

- **22 interventions** à la suite de signalements en 2024 : 50% d'entreprises, 50% de personnes morales de droit public. Ces dernières correspondent à des entités de nature très diverses :
  - 6 COMMUNES
  - 1 CONSEIL DÉPARTEMENTAL
  - 2 SITES DE L'ETAT
  - MAIS AUSSI UN ETABLISSEMENTS PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)
  - UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP)

- 18 décembre 2024 : mise en ligne d'un formulaire de saisine spécifique

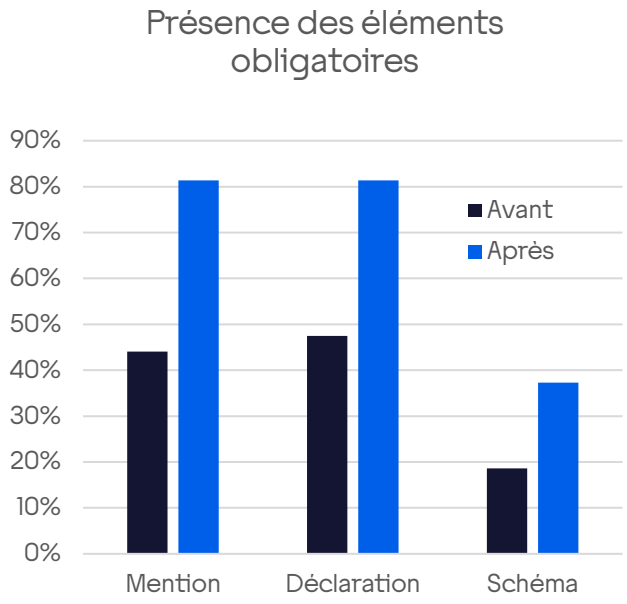

Une modalité d'intervention efficace

- Mention de conformité en page d'accueil : 44% ➔ 81%
- Publication d'une déclaration d'accessibilité : 47% ➔ 81%
- Présence d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité : 19% ➔ 37%

Les contrôles programmés

Les services de l'Arcom, conformément au « Plan d'Action », ont réalisé des contrôles sur **583 sites** en 2024. Un contrôle plus poussé, portant sur les non-conformités mentionnées dans les déclarations d'accessibilité, a été réalisé sur 77 de ces sites.

Les contrôles effectués ont portés notamment sur les **obligations déclaratives** (mention de conformité en page d'accueil, déclaration d'accessibilité et les schémas pluriannuels de mise en accessibilité).

Un respect très partiel des obligations déclaratives

Le contrôle des obligations déclaratives met notamment en avant le respect très partiel de ces obligations. En outre, ce respect varie selon le type d'obligation.

La mention de conformité est absente pour 353 sites (60,5%), la déclaration d'accessibilité pour 325 sites (55,7%) et le schéma pluriannuel pour 496 sites (85,1%).

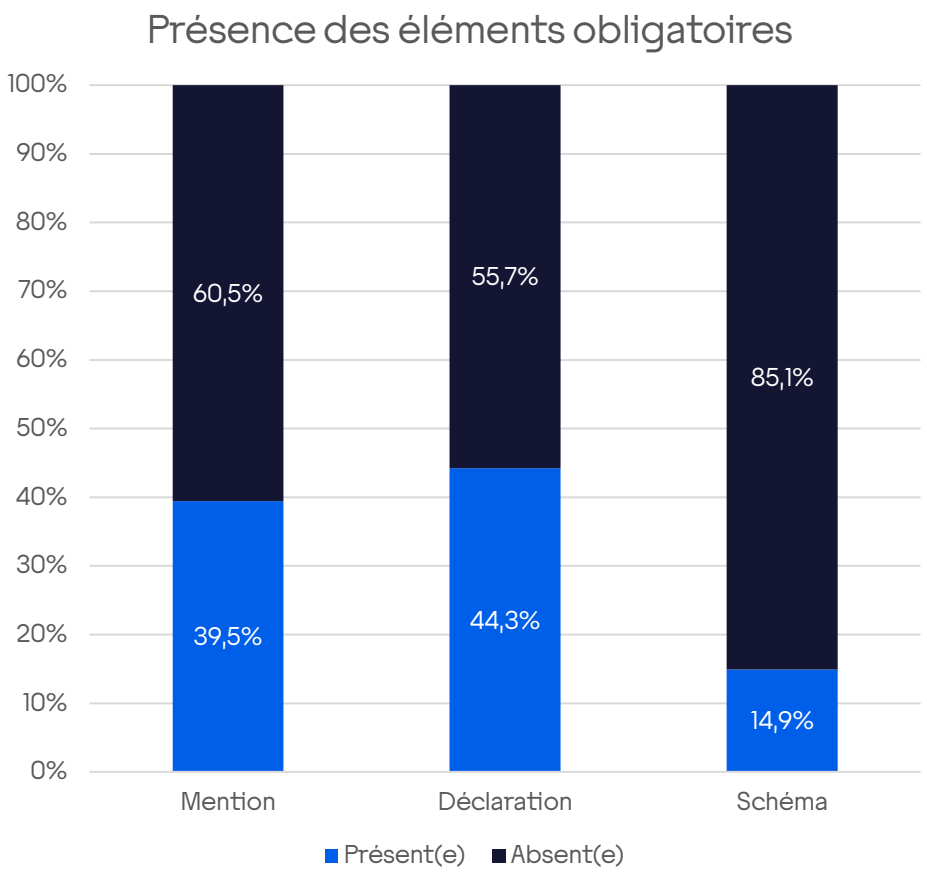

03

LES LIVRES NUMÉRIQUES

Un nouveau secteur d'activité soumis aux contrôles de l'Arcom à partir du 28 juin 2025

Arcom

- L'Arcom contrôlera la **conformité des livres numériques et logiciels de lecture aux exigences d'accessibilité** et **l'application des mesures correctives nécessaires pour s'y conformer**.

- Les contrôles de l'Autorité pourront prendre **3 formes** :

1. **Contrôle aléatoire des livres numériques présumés accessibles**
2. **Contrôle aléatoire des livres numériques et logiciels de lecture déclarant une exemption**
3. **Saisine par un tiers pour les livres numériques et logiciels de lecture**

- **L'Autorité n'a aucun pouvoir de sanction** : en cas de manquements constatés, l'Arcom pourra transmettre les dossiers à l'autorité judiciaire ; l'opérateur économique encourt alors jusqu'à 7 500 € d'amende.

  Par exemple :

  - si un éditeur a commercialisé un livre numérique non accessible
  - si un éditeur n'a pas communiqué à l'Arcom les documents demandés
  - si un éditeur n'a pas pris les mesures correctives dictées par l'Arcom

Actions réalisées par l'Arcom depuis sa désignation comme autorité de contrôle :

- Cycle d'échanges avec les acteurs du secteur de l'édition et les représentants des personnes en situation de handicap
- Analyse économique du marché du livre numérique
- Publication d'une **consultation publique** en juin 2024 et sa **synthèse** en octobre 2024
- Identification des acteurs assujettis aux obligations
- Publication de **lignes directrices** en janvier 2025
- Élaboration de **modèles de fichiers de déclaration et d'évaluation des exemptions** pour modification fondamentale et charge disproportionnée en avril 2025, avec la collaboration du Syndicat national de l'édition
- Mise en place d'une adresse mail pour répondre aux questions des opérateurs économiques : **accessibilite.livresnumeriques@arcom.fr**

14H45-14H50

PRISE DE PAROLE

Avec le soutien de :

Fernando PINTO DA SILVA, expert en usages numériques au sein de la Fédération des Aveugles de France et Amblyopes de France

14H50-15H20

TABLE RONDE SECTEUR PUBLIC

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Aurélien CLAMOUSE, adjoint à la cheffe de département cohésion sociale à la direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale au sein de l'Arcom

Virginie MAMI, référente accessibilité numérique à la Métropole de Lyon

Yann GOUPIL, référent accessibilité numérique à la Caisse des Dépôts

14H50-15H20

TABLE RONDE SECTEUR PUBLIC

Avec le soutien de :

VIDEO

14H50-15H20

TABLE RONDE SECTEUR PUBLIC

Avec le soutien de :

Virginie MAMI, référente accessibilité numérique à la Métropole de Lyon

L’accessibilité numérique à la Métropole de Lyon

15 mai 2025

Virginie Mami
Référente Accessibilité numérique
vmami@grandlyon.com

MÉTROPOLE GRAND LYON

La Métropole de Lyon

- Née le 1er janvier 2015 de la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône sur les 58 communes qui composent le territoire de la communauté urbaine
- 1,3 millions d'habitants
- Près de 9000 agents
- 300 applications métiers, 70 sites et services numériques « connus »
- Une référente Accessibilité numérique en lien avec l'équipe Inclusion numérique

MÉTROPOLE GRAND LYON

Nos actions (1/3)

- **Former les agents**
- **Imposer l'accessibilité numérique aux prestataires**
  - Mise en place d'une clause Accessibilité numérique pour les marchés de la Direction de l'informatique
  - Ajout de cette clause au SPAR de la Métropole
    - Pour les marchés de prestations informatiques
    - Pour les marchés de prestations intellectuelles intégrant la réalisation et la mise à disposition de contenus numériques (documents word, pdf, ppt, vidéos, etc.)

MÉTROPOLE GRAND LYON

Nos actions (2/3)

- **Écouter les utilisateurs en situation de handicap**
  - Depuis 2021, un groupe de travail Accessibilité numérique au sein de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA)
  - Création d'un groupe de travail interne avec des agents handicapés

MÉTROPOLE GRAND LYON

Nos actions (3/3)

- **Intégrer l'inclusivité et l'accessibilité dans tous les services numériques**
  - Création du jeu **Inclusif** à destination des concepteurs de service numérique
    - Un jeu open source
    - Une session de 2 heures avec l'équipe projet avec un diagnostic du service numérique
    - En fin de jeu, une liste d'actions à mener pour chaque membre de l'équipe (dont l'audit RGAA)

  Pour plus d'informations : https://inclusivite-resin.grandlyon.com/
  - Mise en place d'un **score interne d'inclusivité** (A à E) pour mesurer nos services numériques

MÉTROPOLE GRAND LYON

Nos problématiques

- La prise en compte de l’accessibilité dans la production de nos documents
- Le volume d’applications à auditer
- L’expiration des audits RGAA sur des services numériques qui évoluent peu ou pas
- Les prestataires peu ou pas formés à l’accessibilité numérique
- Les centrales d’achat qui proposent des applications non accessibles

MÉTROPOLE GRAND LYON

Plus globalement…

- Il n’y a pas d’outils de type RGAA d’évaluation pour les applications mobiles, le mobilier urbain et les documents.
- Il n’y a pas de formation obligatoire à l’accessibilité numérique pour les développeurs, et plus globalement les métiers du numérique.

MÉTROPOLE GRAND LYON

14H50-15H20

TABLE RONDE SECTEUR PUBLIC

Avec le soutien de :

Yann GOUPIL, référent accessibilité numérique à la Caisse des Dépôts

14H50-15H20

TABLE RONDE SECTEUR PUBLIC

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Aurélien CLAMOUSE, adjoint à la cheffe de département cohésion sociale à la direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale au sein de l'Arcom

Virginie MAMI, référente accessibilité numérique à la Métropole de Lyon

Yann GOUPIL, référent accessibilité numérique à la Caisse des Dépôts

Avec le soutien de :

15H20-15H30
TEMPS D'ÉCHANGES

15H30-16H00

TABLE RONDE LIVRE NUMÉRIQUE

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Ségolène MARIOTTE-SIRDEY, directrice adjointe à la direction de la création au sein de l'Arcom

Katie DURAND, cheffe de projet, experte en accessibilité numérique, membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Christelle FONTAINE, éditrice aux Éditions Quae
(par visioconférence)

15H30-16H00

TABLE RONDE LIVRE NUMÉRIQUE

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Ségolène MARIOTTE-SIRDEY, directrice adjointe à la direction de la création au sein de l'Arcom

LES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES AU LIVRE NUMÉRIQUE

Arcom

Auteurs

1 **Éditeurs**

- Produire des livres numériques accessibles
- Renseigner les métadonnées

2 **Distributeurs et diffuseurs**

- Ne pas compromettre l'accessibilité des livres numériques
- Ne pas altérer les métadonnées

3 **Détaillants**

- Ne pas compromettre l'accessibilité des livres numériques
- Restituer fidèlement aux consommateurs les métadonnées

Autres obligations d'accessibilité :
- **Sites des détaillants privés** (contrôle par la DGCCRF ou Arcom si CA > 250 M€)
- **Sites des bibliothèques de prêts numériques** (contrôle par l'Arcom)

Consommateurs

Terminaux de lecture
(L'Arcom n'a aucun pouvoir de contrôle)

4 **Éditeurs de logiciels spécialisés dans la lecture de livres numériques**

- Prendre en charge les caractéristiques d'accessibilité des livres numériques

DGCCRF

15H30-16H00

TABLE RONDE LIVRE NUMÉRIQUE

Avec le soutien de :

VIDEO

15H30-16H00

TABLE RONDE LIVRE NUMÉRIQUE

Avec le soutien de :

Katie DURAND, cheffe de projet, experte en accessibilité numérique au sein de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Étude sur l’accessibilité effective des sites de vente et de prêt de livres numériques

Global Accessibility Awareness Day

Arcom - 15 mai 2025

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Le contexte

Commanditaire

- Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) dans le cadre du Comité de pilotage Lina25.

Contexte

- Entrée en vigueur en juin 2025 de la directive européenne (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Les objectifs de l’étude

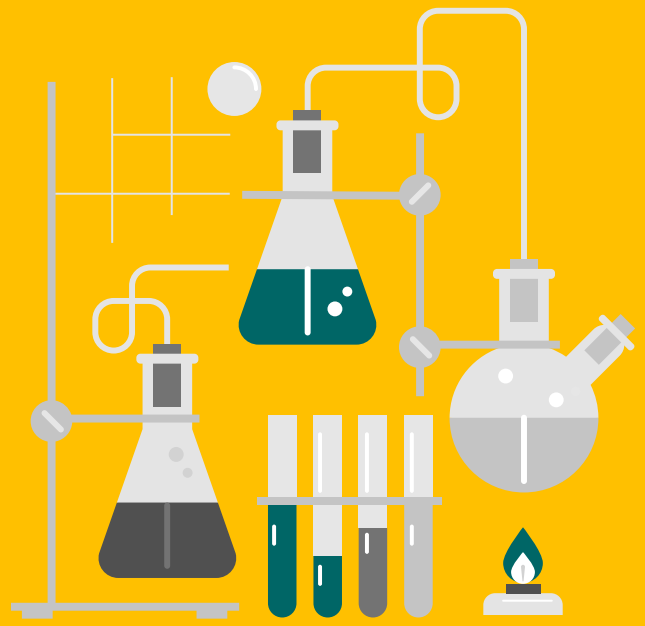

Objectifs principaux

- Identifier les freins auxquels sont confrontés les usagers en situation de handicap à chaque étape du parcours d'achat ou d'emprunt de livres numériques ;
- Proposer des bonnes pratiques à destination des prestataires web et des gestionnaires de sites.

Hors scope

- Les préférences de lecture et la place du numérique dans l’accès à la lecture des publics en situation de handicap;
- L'accessibilité du fichier du livre numérique une fois acheté ou emprunté ;
- L'accessibilité des applications ou des matériaux de lecture en dehors du parcours de test défini.

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Les objets de l’étude

Objets de test

- Parcours d’achat de livres numériques sur **6 sites marchands :**
  - **Amazon**
  - **FNAC**
  - **Cultura**
  - **ePagine**
  - **Les Libraires**
  - **Mollat**
- Parcours d’emprunt de livres numériques sur **3 sites de bibliothèque :**
  - **Bibliothèque numérique de la Ville de Paris**
  - **Boîte numérique, Bibliothèque de Calvados**
  - **Médiathèques de Rennes Métropole**

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Le pôle Accessibilité et usages numériques

Équipe projet

- Katie Durand, Experte en accessibilité numérique
- Denis Boulay, Expert en accessibilité numérique
- Fernando Pinto da Silva, Expert en usages numériques

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

L’organisation des tests

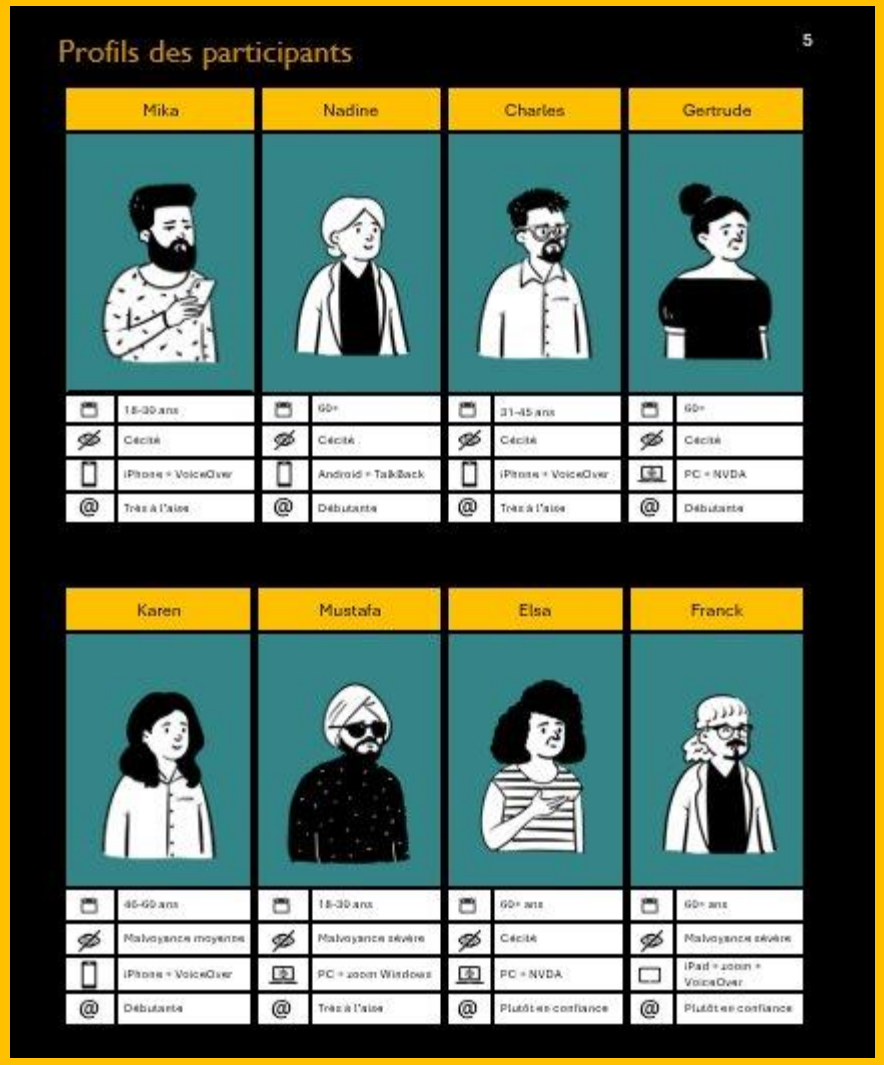

Calendrier
Septembre à décembre 2024

6 pôles de test
Paris, Strasbourg, Orléans, Villeurbanne, Bordeaux et Dax.

5 testeurs différents par site web testé, dont au moins
- Un testeur malvoyant ;
- Un testeur aveugle ;
- Un testeur naviguant en environnement mobile/tablette ;
- Un testeur naviguant en environnement de bureau.

Panel de 24 testeurs : hommes et femmes de 16 à 75 ans ; malvoyance légère jusqu’à la cécité ; environnements PC/Mac, Android/iOS ; aisance numérique allant de débutant à confirmé.

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Exemple d’analyse de parcours usager sur un site d’achat

	Rechercher	Acheter	S’inscrire	Payer	Télécharger	Ouvrir	Temps
Testeur témoin	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Intervention requise	**20 min**
Martin	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Intervention requise	Tâche abandonnée ✗			**55 min**
Stéphane	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Intervention requise	Intervention requise	Intervention requise	**45 min**
Gertrude	Intervention requise	Tâche abandonnée ✗					**30 min**
Coralie	Tâche accomplie ✓	Intervention requise	Intervention requise	Tâche accomplie ✓	Intervention requise	Intervention requise	**75 mn**
Adrien	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Tâche accomplie ✓	Intervention requise	Intervention requise	Tâche abandonnée ✗	**65 mn**

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Les résultats
Les sites de vente

FÉDÉRATION
DES **AVEUGLES**
DE FRANCE

Résultats : sites de vente

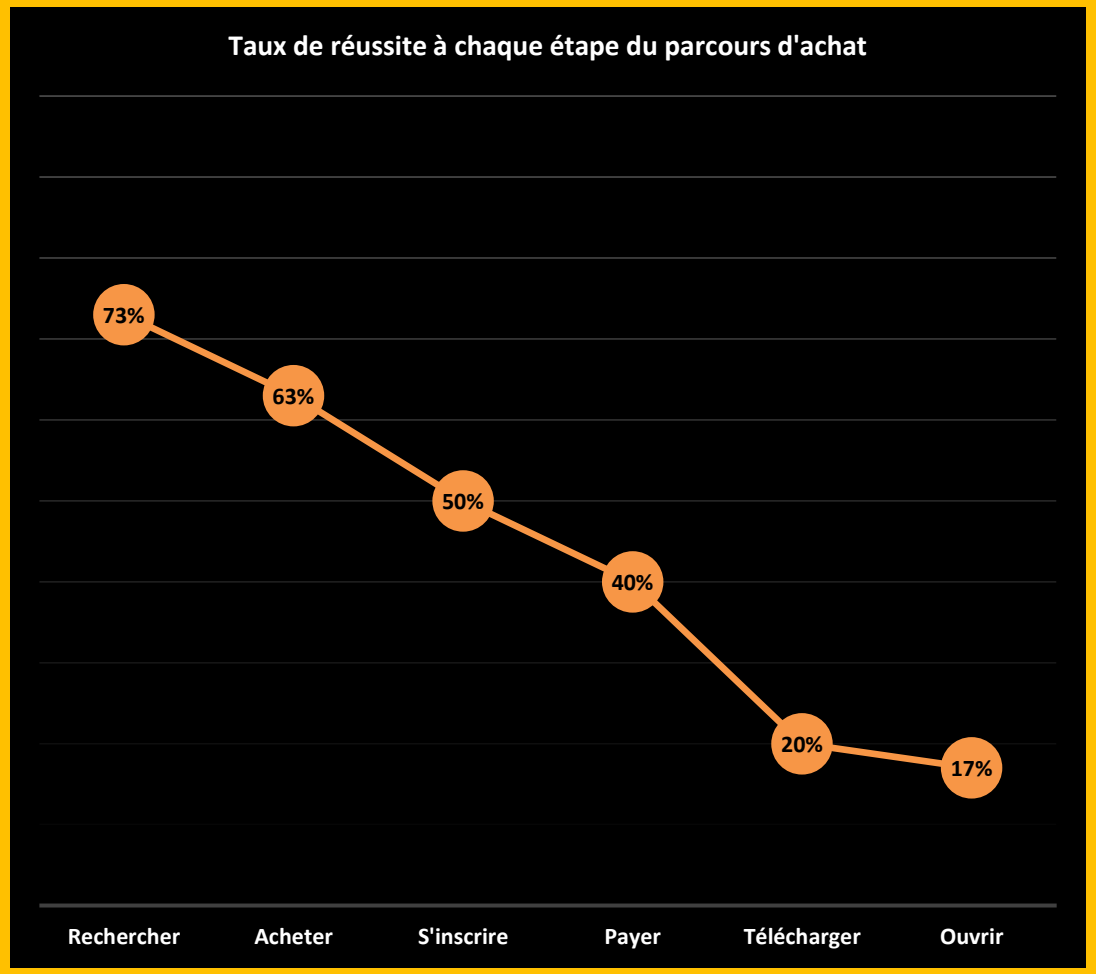

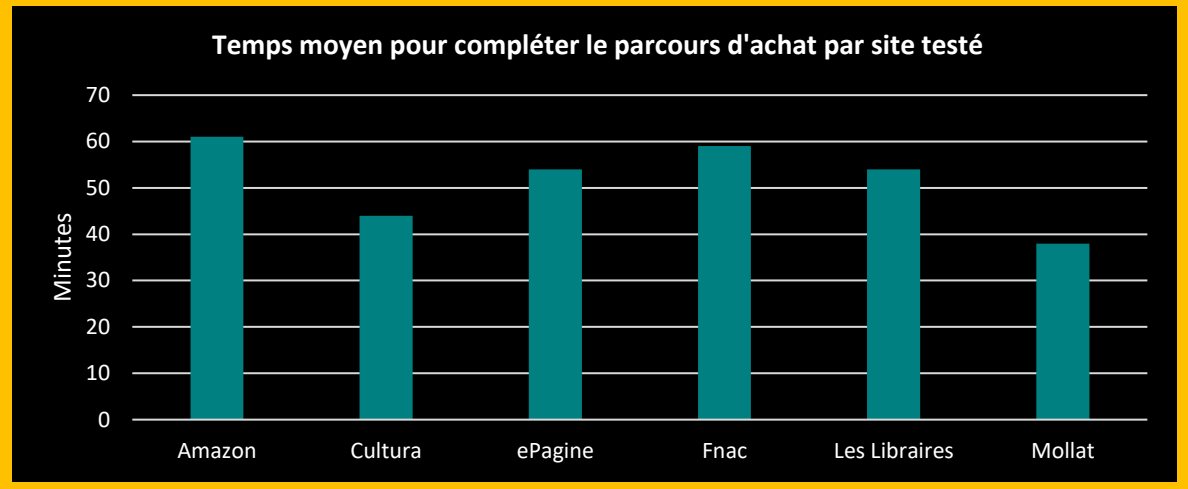

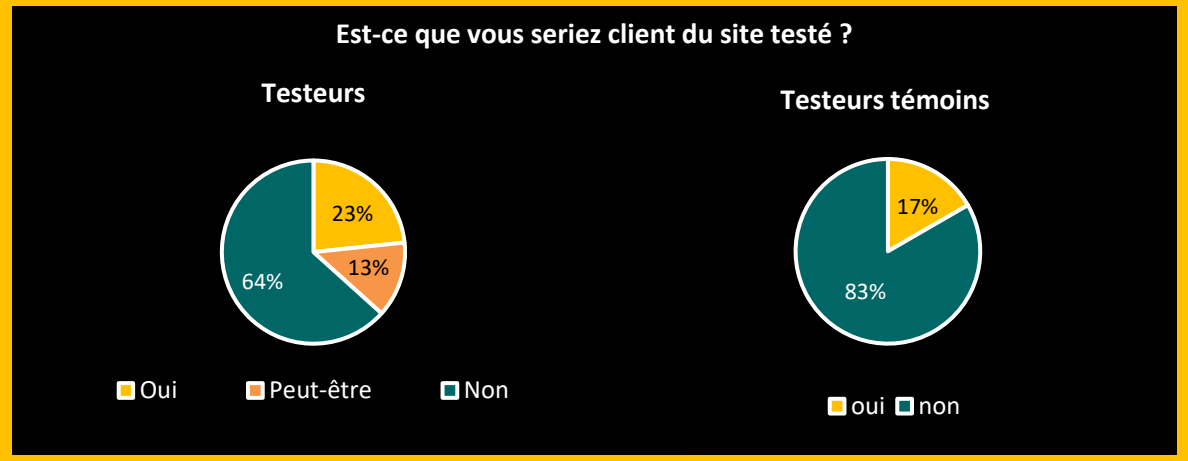

FÉDÉRATION DES AVEUGLES DE FRANCE

Les résultats
Les sites de prêt

FÉDÉRATION
DES **AVEUGLES**
DE FRANCE

Résultats : sites de prêt

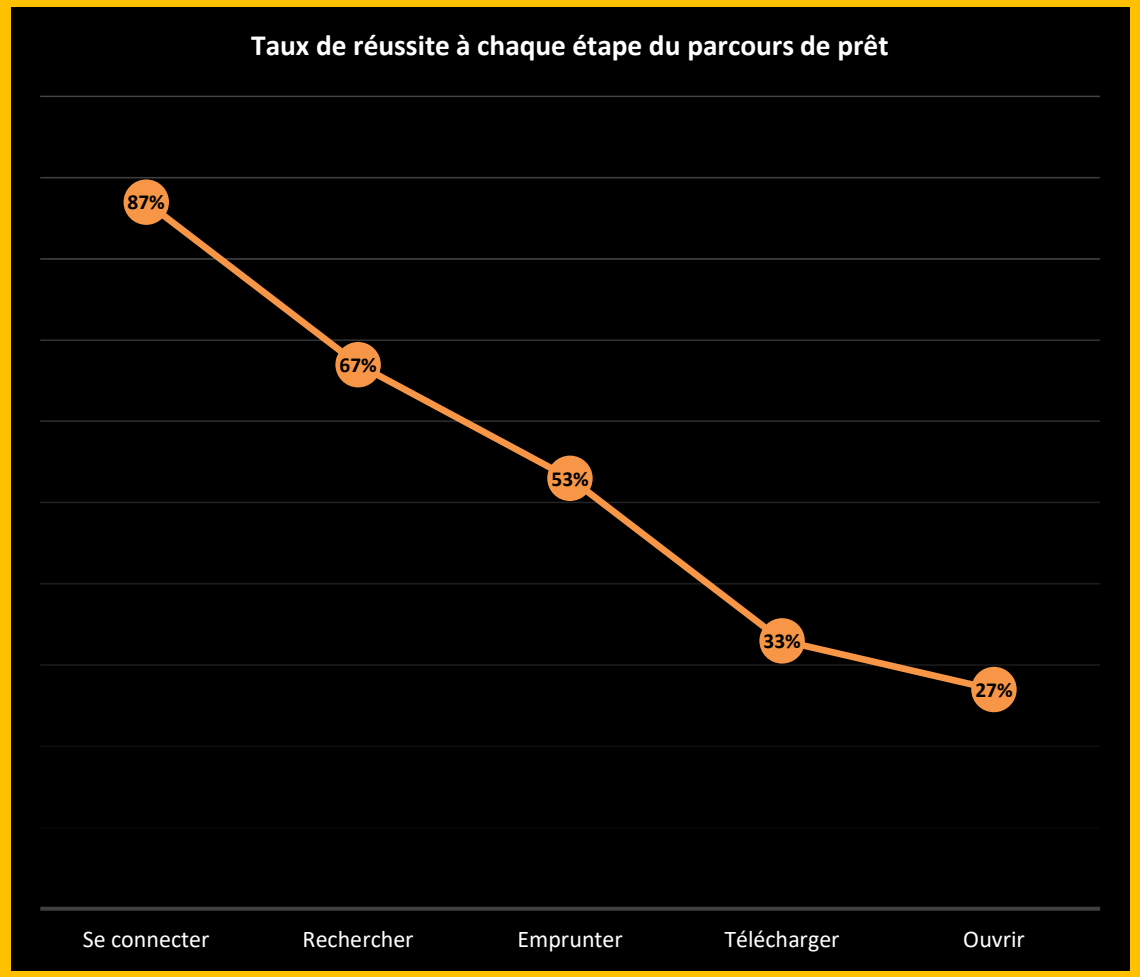

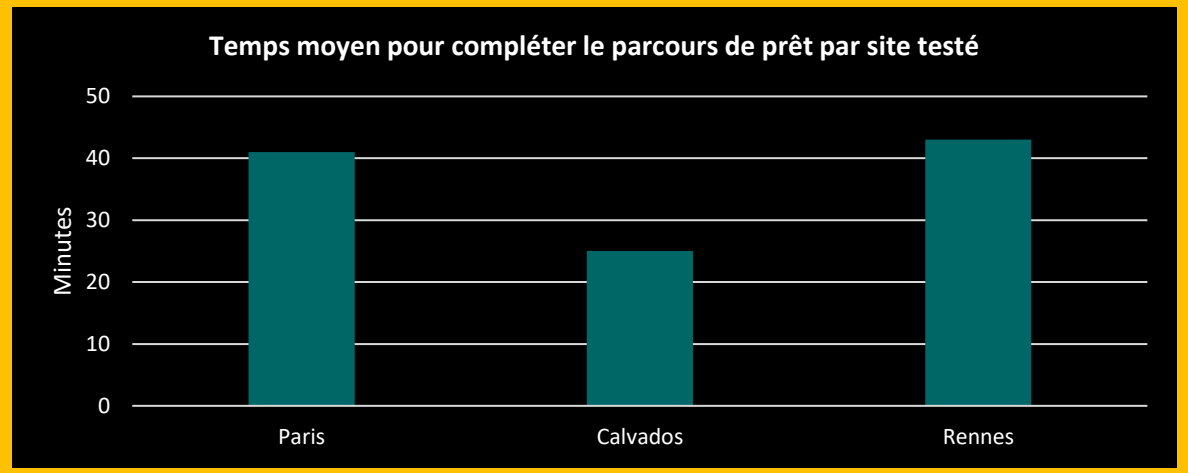

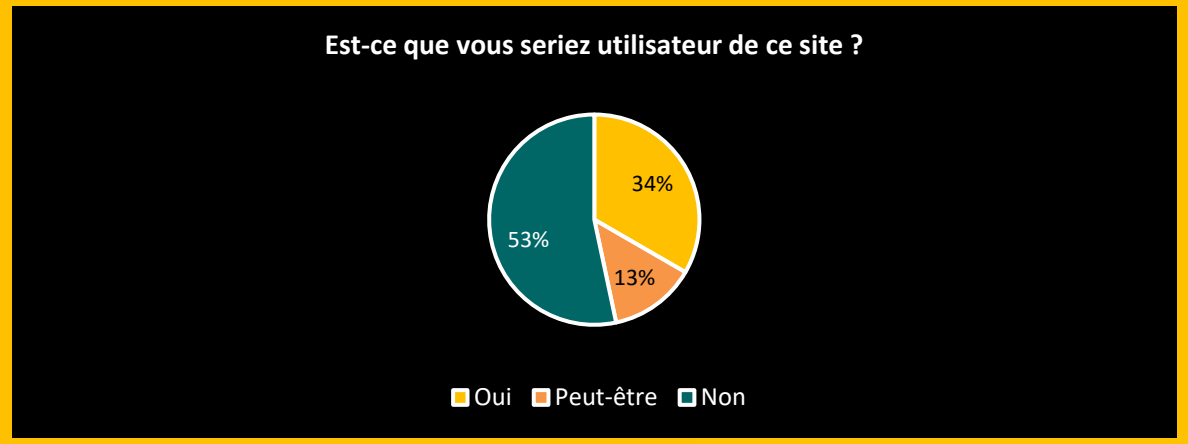

FÉDÉRATION DES AVEUGLES DE FRANCE

Exemples de barrières rencontrées sur les sites de vente et de prêt

Terminologie opaque

De nombreux utilisateurs, en particulier les débutants, ont eu du mal à comprendre des termes tels que « DRM », « EPUB » ou « LCP » sans explications en langage clair.

Incompatibilité avec des technologies d'assistance

Les utilisateurs de lecteurs d'écran (NVDA, VoiceOver, TalkBack) ont constaté des champs de recherche avec des fonctionnalités d'auto-complétion inaccessibles au clavier ou mal restituées, de nombreux boutons avec des intitulés incohérents ou non étiquetés, des champs de saisie sans étiquettes, un ordre de lecture parfois illogique.

Parcours complexes, redirections multiples

Les sites nécessitaient souvent plusieurs connexions, et de jongler entre plusieurs environnements (modules de paiement, messagerie, téléchargments, application de lecture, etc.). Même les utilisateurs avancés ont passé beaucoup de temps à naviguer dans les différentes étapes. Le téléchargement était particulièrement complexe.

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Conclusions

FÉDÉRATION
DES **AVEUGLES**
DE FRANCE

Conclusions

Le livre numérique nativement accessible représente une opportunité historique de convergence entre les besoins des publics en situation de handicap et ceux du grand public.

Sa réalisation repose sur :

1. Un écosystème cohérent où **la production de contenus numériques accessibles** est systématique ;
2. Des **plateformes de distribution qui respectent les normes d'accessibilité ;**
3. **L'appropriation par les usagers**
   - Un accompagnement structuré, incluant des formations adaptées ;
   - La personnalisation des solutions.

FÉDÉRATION DES **AVEUGLES** DE FRANCE

Merci pour votre attention ☺

FÉDÉRATION
DES **AVEUGLES**
DE FRANCE

15H30-16H00

TABLE RONDE LIVRE NUMÉRIQUE

Avec le soutien de :

Christelle Fontaine, éditrice aux Éditions Quae

(par visioconférence)

éditions Quæ

Table ronde
Livre numérique

EPub 3 nativement accessibles
Retour d'expérience

Christelle Fontaine

cirad Ifremer INRAE

Présentation

- Maison d'édition de 3 instituts de recherche
  - INRAE
  - Cirad
  - Ifremer
- ≃ 50 ouvrages/an
- Fonds de + de 1500 ouvrages
- Production d'ePub nativement accessibles depuis janvier 2023

Édition structurée intégrée

- Publication de livres électroniques dès la création en 2006
- Chaîne d'édition structurée spécifique (2008)

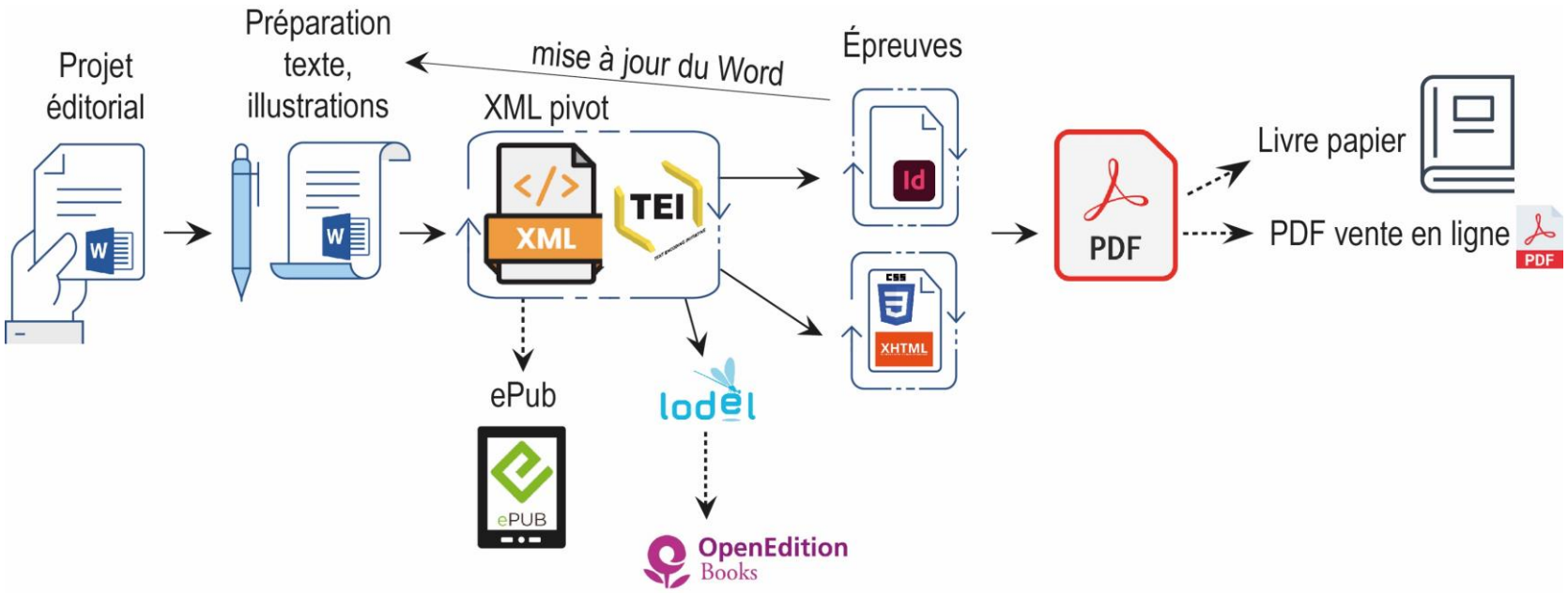

1) Faire évoluer notre chaîne d'édition structurée

- ✓ 2021-2022 : étude de la « Charte technique pour la production d'ePubs "textuels" nativement accessibles » (SNE, Groupe Normes et standards, 2021)
- ✓ Inventaire, norme par norme, des actions à mener pour obtenir un ePub accessible
- ✓ Prise en compte des alternatives textuelles aux éléments graphiques
- ✓ Métadonnées liées à l'accessibilité

→ Contrôle par EPUBcheck et Ace

2) Former notre équipe éditoriale

- ✓ Prendre en compte les textes alternatifs dans la relecture éditoriale et la préparation de copie
- ✓ Accompagner les auteurs pour leur rédaction

→ Guide pour la rédaction des textes alternatifs à usage interne

- ➢ Comment décrire les images ? Adaptation française par l'Association BrailleNet du guide « Image Descriptive Guidelines » du DIAGRAM Center, 2015
- ➢ Document de synthèse : Mise en accessibilité des images dans les EPUBs, SNE, Commission Numérique, Groupe Normes et standards, 2022.

Textes alternatifs et textes descriptifs

- ✓ Texte alternatif court (< 145 caractères), en un seul paragraphe, non structuré
  - → placé entre le lien vers l'image et le titre de l'image
  - → Reçoit un style dédié décrivant le type d'illustration

- ✓ Texte descriptif long (aucune limite), pouvant être structuré (plusieurs paragraphes, listes) ou comprendre un tableau de données
  - → placé dans le document Word après les dernières informations relatives à l'image (copyright, titre, notes, etc.)
  - → Reçoit un style dédié, traité comme les encadrés (visible pour tous les lecteurs)

Normal

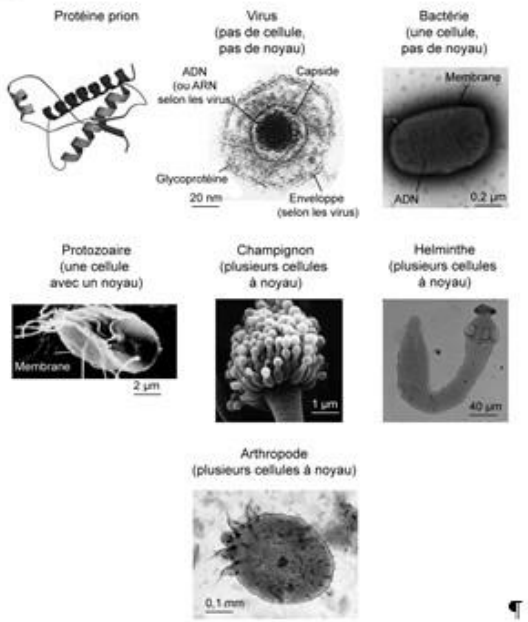

quae-alt-img

- Schéma montrant certains micro-organismes, la plupart en photo prise à l'aide d'un microscope, et avec une échelle.

quae-titre-figure

Figure 1. Agents de zoonoses.

quae-note-figure

Prions, virus (HHV-6 © Bernard Kramarsky), bactéries (*Salmonella enteritidis* © Philippe Velge/INRAE), protozoaires (*Giardia intestinalis* © NIH), champignons (*Aspergillus fumigatus* © NIH), helminthes (*Echinococcus multilocularis* © VetAgro Sup – Laboratoire de parasitologie), arthropodes (*Sarcoptes scabiei* © VetAgro Sup – Laboratoire de parasitologie).

quae-desc-img-debut

- Description de la figure 1

Normal

Normal

Normal

Normal

Normal

Normal

Normal

Normal

Cette figure présente plusieurs micro-organismes :

- une topologie de la protéine prion (sans échelle),
- un virus, organisme sans cellule ni noyau (échelle 20 nanomètres). Le code génétique d'un virus peut être de l'ADN ou de l'ARN. Un virus est constitué d'une capside et d'une glycoprotéine. Certains ont une enveloppe,
- une bactérie (échelle 0,2 micromètre), organisme unicellulaire sans noyau, à ADN et avec une membrane,
- un protozoaire (échelle 2 micromètres), organisme unicellulaire avec un noyau et une membrane,
- un champignon pluricellulaire à noyau (échelle 1 micromètre),
- un helminthe, organisme pluricellulaire à noyau (échelle 40 micromètres),
- un arthropode, organisme pluricellulaire à noyau (échelle 0,1 millimètre).

quae-desc-img-fin

- Retour au texte

3) Sensibiliser nos auteurs

- ✓ Expliquer l'objectif et les enjeux
- ✓ Rédiger des textes alternatifs : nécessite l'expertise de l'auteur qui doit les valider
- ✓ Textes à inclure lors du dépôt du manuscrit

→ Guide pour la rédaction des textes alternatifs à destination des auteurs

4) Rendre accessibles nos sites

- ✓ Site libraire : www.quae.com et site dédié à l'accès ouvert : www.quae-open.com

- ✓ Démarche en cours avec notre prestataire IziBook (106 points d'accessibilité web)

- ✓ Terminal de paiement sur www.quae.com

5) Partager notre expérience

- ✓ Pilote du groupe de travail Accessibilité de l'Alliance des éditeurs scientifiques publics français (Alef)
- ✓ Participe au groupe de travail Accessibilité du réseau Médici
- ✓ Intervention dans des ateliers du Syndicat national de l'édition, lors des Assises du livre numérique et des journées Médici

La suite

- ✓ Couleurs
  - Contraste
  - Lorsqu'elles véhiculent une information
    - Tanaguru Contrast-Finder
    - Color.Review
    - Colour Contrast Analyzer (CCA)
- ✓ Tableaux complexes
- ✓ Métadonnées Onix

Accessibilité du fonds

- ✓ 2 collections accessibles
  - ✓ Essais
  - ✓ Enjeux sciences

- ✓ 2 collections en cours
  - ✓ Sciences en questions
  - ✓ Idées fausses

- ✓ Contacter des auteurs pour rendre leurs ouvrages parus accessibles

15H30-16H00

TABLE RONDE LIVRE NUMÉRIQUE

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Ségolène MARIOTTE-SIRDEY, directrice adjointe à la direction de la création au sein de l'Arcom

Katie DURAND, cheffe de projet, experte en accessibilité numérique, membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Christelle FONTAINE, éditrice aux Éditions Quae
(par visioconférence)

Avec le soutien de :

16H00-16H10
TEMPS D'ÉCHANGES

16H10-16H40

TABLE RONDE AUDIOVISUEL

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Katie DURAND, cheffe de projet, experte en accessibilité numérique, membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Leili MIR KHOSRAVI, cheffe de projet numérique et référente accessibilité numérique, au sein d'Arte France

Amélien DELAHAIE, référent accessibilité numérique au sein de Canal +

16H10-16H40

TABLE RONDE AUDIOVISUEL

Avec le soutien de :

VIDEO

16H10-16H40

TABLE RONDE AUDIOVISUEL

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Katie DURAND, cheffe de projet, experte en accessibilité numérique, membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Leili MIR KHOSRAVI, cheffe de projet numérique et référente accessibilité numérique, au sein d'Arte France

Amélien DELAHAIE, référent accessibilité numérique au sein de Canal +

Avec le soutien de :

16H40-16H50
TEMPS D'ÉCHANGES

16H50-17H15

TABLE RONDE NOUVEAUX ENTRANTS : LES BANQUES

Avec le soutien de :

Modérée et introduite par :

Fernando PINTO DA SILVA, expert en usages numériques au sein de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Manuel PEREIRA, responsable du pôle accessibilité numérique à l'Association Valentin Haüy - Commission des moyens de paiement GIE CB

Jérôme RAGUENES, directeur du département numérique, systèmes et moyens de paiement de la Fédération bancaire française

Avec le soutien de :

17H15-17H25
TEMPS D'ÉCHANGES

17H25-17H30

CONCLUSION

Avec le soutien de :

Bruno GENDRON, président de la Fédération des Aveugles de France et Amblyopes de France

Avec le soutien de :

TABLES RONDES ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Jeudi 15 mai 2025

14h30-17h30